



05.02.2020 – 08:30 Uhr

Augmentation générale des salaires pour les collaborateurs Lidl

Weinfelden (ots) -

À la suite des discussions salariales avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce, Lidl Suisse augmente la masse salariale globale de 1 %. L'augmentation générale des salaires à hauteur de 0,45 % est novatrice, et 0,55 % sera consacré aux augmentations individuelles et structurelles.

Dans le cadre des discussions annuelles, Lidl Suisse est parvenu à un accord avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce sur une augmentation de la masse salariale de 1 % à partir de mars 2020. L'augmentation générale de 0,45 % contribuera à compenser la perte de pouvoir d'achat des collaborateurs, liée à l'inflation et à la hausse des cotisations sociales. Il est à noter que cette revalorisation ne s'appliquera pas aux collaborateurs arrivés en janvier et février, en absence prolongée et en fin de carrière. De plus, selon le système de rémunération, les augmentations individuelles et structurelles seront de 0,55 %.

« Nous souhaitons vivement maintenir le pouvoir d'achat de nos collaborateurs sur le long terme et montrer ainsi que Lidl est un employeur progressiste et digne de confiance », explique Marco Monego, Chief Human Resources Officer chez Lidl Suisse.

Les partenaires sociaux sont très satisfaits du déroulement des négociations. « La Société des employés de commerce est ravie de cette augmentation des salaires, qui contribue au maintien du pouvoir d'achat. Lidl répond ainsi à une demande primordiale des employés et envoie un signal fort à tout le secteur d'activité », indique Xenia Wassihun, responsable partenariat social de la Société des employés de commerce. Marco Geu, secrétaire central du commerce de détail pour Syna, déclare à ce sujet : « Lidl est le seul commerçant de détail suisse à mettre en place une augmentation quasi générale des salaires en 2020. C'est une décision exemplaire ! Doté de la meilleure CCT de ce secteur d'activité, Lidl est ainsi bien préparé pour une année fructueuse, aussi bien pour l'entreprise que pour ses collaborateurs. »

La convention collective de travail Lidl (CCT Lidl), qui existe depuis 2011, sera amendée le 01/03/2020 pour y inclure les nouvelles conditions de travail et prolongées de quatre ans. La CCT garantit un salaire minimum de 4'100 francs (treizième mois) pour les collaborateurs sans formation, de 4'200 francs pour les collaborateurs ayant bénéficié d'une formation de deux ans et de 4'350 francs pour les collaborateurs ayant bénéficié d'une formation de trois ans, pour un taux d'occupation de 100 %. Pour les employés à temps partiel, les montants sont adaptés au prorata du degré d'occupation. Pour la première fois, les salaires minimum des apprentis et des stagiaires ont également été pris en compte dans la convention collective. De plus, la CCT Lidl offre des conditions de travail intéressantes, par exemple une durée hebdomadaire de travail de 41 heures et de très bonnes prestations sociales, comme un congé maternité de 18 semaines avec versement du salaire à 100 %, un congé paternité de quatre semaines ou bien le renoncement total à la déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle.

Contact:

Contact Lidl Suisse :
Corina Milz
Responsable de la communication d'entreprise
Tél. : 071 627 82 00
E-mail : media@lidl.ch
www.lidl.ch
www.facebook.com/lidlch

Contact SYNA - Le syndicat :
Marco Geu
Secrétaire central du commerce de détail
Tél. : 044 279 71 13
E-mail : marco.geu@syna.ch

www.syna.ch

Contact Société des employés de commerce :

Claudia Agnolazza

Communications Manager

Tél. : 044 283 45 69

E-mail : claudia.agnolazza@kfmv.ch

www.kfmv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100841143> abgerufen werden.